

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR

de la rencontre du 4 décembre 2018

1. Mot de bienvenue;
2. Présentation des membres du comité EHDAA;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du dernier compte rendu (30 octobre 2018);
5. Comment ça va dans vos écoles? ;
6. Retour sur le comité de parents de la CSRN;
7. Retour sur le conseil des commissaires de la CSRN;
8. Suivis des démarches d'un Colloque régional EHDAA;
9. Plateforme Mozaïk;
10. Consultation sur la politique d'organisation des Services éducatifs;
11. TDA/H;
12. Table multi TSA;
13. Sujets dont les parents souhaitent entendre;
14. Informations diverses;
15. Questions diverses;
13.1 _____
13.2 _____
16. Courrier;
17. Date de la prochaine rencontre : 12 mars 2019;

18. Levée de l'assemblée.